



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-deuxième session

San José, Costa Rica, 27 avril – 1^{er} mai 2015

**DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS ET LES PRÉOCCUPATIONS QUI INFLUENCENT LA
CAPACITÉ DU CCRVDF DE MENER À BIEN SES TRAVAUX**

(Préparé par le président du CCRVDF)

INTRODUCTION

1. En ma qualité de président du CCRVDF, j'écris ce document de travail à l'attention du CCRVDF. J'espère que son examen donnera lieu à un débat et permettra aux membres du comité de réfléchir à une collaboration plus efficace au service de la protection de la santé publique. Ces derniers temps, nous avons rencontré des difficultés à élaborer et à faire adopter certaines normes. Par exemple, l'adoption par la commission des LMR pour la ractopamine a révélé de profondes divergences. Ces difficultés ont nuit à l'efficacité du comité. Tout ceci a des répercussions directes et graves sur la capacité future du CCRVDF à traiter des sujets aussi polémiques.

2. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces difficultés et, dans bien des cas, ont suscité des tensions, des réactions émotionnelles, une méfiance des uns vis-à-vis des autres et des procès d'intention. Autant de facteurs qui ont sapé l'efficacité du comité dans l'exercice de sa tâche. Nous serons de nouveau confrontés à des polémiques. A l'évidence, la passion qui nous anime au sein de ce comité consacré à la sécurité sanitaire des aliments donne lieu à des opinions bien tranchées et, parfois, à des désaccords. En outre, le travail que nous accomplissons conformément à notre mandat implique, de par sa nature, pléthore de controverses politiques. Certaines de ces questions politiques sont ancrées dans des valeurs sociales relatives à la production animale, le bien-être des animaux et la tolérance des résidus dans les aliments, pour n'en citer que quelques unes. Ces points de vue et leur traduction politique influencent notre pensée ainsi que les positions de nos délégations.

3. A mon sens, il y a de fortes raisons d'espérer pouvoir relever ces défis. La raison de mon optimisme est que les membres du CCRVDF possèdent un talent, des compétences et un savoir-faire remarquables. Au fil des ans, je les ai observés relever des défis et trouver des moyens d'avancer malgré des opinions très contradictoires et divergentes.

4. D'aucuns considéreront peut-être cette démarche comme inhabituelle de la part du président ou du comité, mais il me semble qu'en établissant clairement nos principes et nos valeurs, en débattant des sujets qui entravent nos progrès et en traçant une voie pour l'avenir, nous deviendrons un comité plus solide, plus efficace, et à même de relever les défis auquel il est confronté.

5. Je pose un certain nombre de questions dans ce document en vue d'orienter le débat, exposer nos points de vue, définir des critères et parvenir à un consensus quant à la façon de rendre le CCRVDF plus efficace. J'aimerais qu'ensemble nous imaginions l'avenir, que nous adoptions une démarche prospective, et que nous définissions les aspirations de notre comité et la façon dont nous souhaitons collaborer. C'est pourquoi, je vous invite à participer à ce débat on ne peut plus nécessaire.

QUELS PRINCIPES ASSOCIONS-NOUS À NOTRE TRAVAIL ?

Comment définissons-nous la réussite du CCRVDF ?

Quand notre comité est-il le plus efficace ?

6. Le CCRVDF fonctionne de manière optimale lorsqu'il opère dans un climat de grande confiance, de faible influence politique, en s'appuyant sur des bases scientifiques solides, le dialogue ouvert, la communication et la recherche du consensus. Cela ne signifie pas pour autant que nous soyons tous du même avis. De fait, il se peut que nous ayons parfois des opinions très divergentes. Nous sommes efficaces

lorsque nous débattons ouvertement de la valeur scientifique des normes sur la sécurité sanitaire des aliments et nous attachons à formuler des recommandations sur la gestion des risques qui s'avèrent utiles, pratiques et faciles à appliquer par les membres du Codex.

QUELLES SONT NOS VALEURS COMMUNES ESSENTIELLES ?

7. Pour lancer le débat, il convient de déterminer les valeurs communes qui sous-tendent l'approche de nos travaux au sein du Codex. Voici mes trois suggestions :

- i. Toute personne a fondamentalement droit à une alimentation sans danger, financièrement abordable et abondante.
- ii. Toute personne a le droit de choisir si elle veut ou non des aliments, notamment ceux contenant des résidus de médicament vétérinaire.
- iii. Aucun pays ou groupe de pays n'a le droit d'imposer sa volonté à un autre groupe de pays, soit en forçant un pays à accepter des aliments non désirés, soit en l'empêchant d'accéder aux aliments souhaités.

QUELLE EST NOTRE RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DU RESTE DU MONDE EN TANT QUE MEMBRES DU CODEX ?

Qui protégeons-nous ?

Que souhaitons-nous promouvoir ?

8. L'objectif du Codex est d'élaborer des normes internationales de sécurité sanitaire des aliments. Ces normes permettent à l'ensemble des pays d'établir les concentrations dans les aliments de médicaments, de produits chimiques et de contaminants, qui peuvent être considérés sans danger pour la consommation humaine. Pour les pays en développement n'ayant pas les moyens d'élaborer leurs propres normes indépendantes, les normes Codex sont indispensables pour garantir la sécurité sanitaire des aliments destinés à leurs populations.

QU'EST-CE QUI SAPE NOTRE EFFICACITÉ ?

9. J'ai repris certaines des observations du Président concernant les facteurs qui réduisent notre efficacité. La liste n'est pas exhaustive et, à ce titre, j'attends vos réactions quant aux autres points à rajouter dans cette section.

- i. L'un des écueils, n'est pas tant dans les méthodes et procédures du Codex mais plutôt dans l'usage qui est fait des normes une fois celles-ci établies. Lorsque les normes sont utilisées pour imposer la volonté d'un groupe à un autre, qu'il s'agisse de questions commerciales ou de valeurs sociales, cela nuit à l'efficacité de notre comité. Ces utilisations ou abus des normes Codex adoptées, poussent des personnes dévouées à manœuvrer au sein du Codex, mettre en place, bloquer ou amender des projets de normes en vue d'optimiser ou minimiser l'impact des normes adoptées sur leur propre pays.
- ii. La reconnaissance par l'OMC des normes Codex (http://www.wto.org/english/thewto_e/coher_e/wto_codex_e.htm). Cette reconnaissance a eu un impact imprévu sur les travaux du Codex faisant qu'il arrive que les préoccupations commerciales des délégations membres supplantent le devoir d'établir des normes pour la sécurité sanitaire des aliments. Le cas échéant, cela s'explique par le fait que les délégations anticipent d'éventuels problèmes et différends commerciaux et prennent position en conséquence, indépendamment du contenu de la norme sur la sécurité sanitaire des aliments. C'est à cela que l'ont doit les désaccords et les polémiques qui s'en suivent.
- iii. Certaines délégations se rendent aux réunions du comité avec des positions déjà tranchées et les délégués ne sont pas autorisés par leur gouvernement à négocier. Cette approche restrictive exclut toute possibilité de dialogue et de débat qui permettraient aux délégations de collaborer pour répondre aux besoins et servir les intérêts d'un groupe plus vaste de pays et, parfois, trouver une solution meilleure que celle qui était initialement proposée. Les pays qui autorisent leurs délégués à travailler avec [des limites définies] [une marge de manœuvre raisonnable] en vue de défendre leurs intérêts et leurs besoins, sont souvent ceux qui résolvent les problèmes et pilotent les travaux du comité.
- iv. Les motivations politiques introduisent des questions qui sortent du domaine de compétences de ce comité ou du Codex, entraînent des changements dans le système de prise de décisions pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la sécurité sanitaire ou les compétences du Codex. En effet, la controverse et le débat sur ces questions prennent parfois une telle ampleur que la décision à prendre initialement sur la sécurité sanitaire est subordonnée à ces autres facteurs. Parfois, il arrive que

d'autres questions politiques se greffent aux travaux du Codex. Cela entraîne une polarisation des valeurs et des opinions si bien que la norme cesse d'être considérée comme la base scientifique pour la sécurité sanitaire des aliments. Au lieu de cela, ce qui est déterminant pour l'élaboration ou non des projets de normes, c'est l'influence qu'exerce un groupe spécifique le jour du vote. Certes, nous devrions rester ouverts au débat sur d'autres sujets. Toutefois, les travaux du comité sont ralentis lorsque la norme alimentaire est amendée ou freinée en raison du contexte politique.

COMMENT ALIGNONS-NOUS NOS PRIORITÉS EN AMONT ?

10. Dans cette section, je recherche les moyens d'aligner notre future approche de travail. Récemment, nous avons pris une décision dans ce sens en intégrant l'utilisation du « *Concern Form* » (formulaire de préoccupations) dans notre méthode de travail. S'il est utilisé à bon escient, ce dernier nous permettra d'identifier les sujets qui nous préoccupent et de les inscrire au programme des débats. Fort de ces discussions, nous espérons nous mettre d'accord sur la façon d'aborder ces sujets de préoccupation. Nous voulons explorer d'autres possibilités d'y parvenir, y compris celle d'actualiser davantage notre méthode de travail. Cela pourrait se traduire par un débat plus poussé lorsque nous envisageons d'inscrire des composés sur la liste prioritaire, des débats qui devraient intervenir à l'Étape 3 pour soumettre des questions spécifiques à l'examen des pays membres, ou vérifier si nous disposons de toutes les informations requises pour statuer sur une norme alimentaire. Concernant les directives, cela pourrait se traduire par des débats en amont pour demander des précisions sur le champ d'application, l'objectif et les résultats escomptés de ces dernières.

QUELLES SOLUTIONS EXISTE-T-IL ?

11. Dans cette section, je sollicite vos réactions une fois que vous aurez réfléchi aux points ci-dessus concernant les changements qui s'imposent.

Quels sont les changements possibles dans notre domaine de contrôle ou d'influence ?

Quels sont les changements qui sont hors de la portée de notre comité et qui doivent être étudiés par d'autres groupes ou organisations ?

DE QUOI POUVONS-NOUS CONVENIR ?

12. J'espère pouvoir compléter cette section à la lumière des échanges que nous aurons sur ce document de travail lors de la prochaine session du comité.